

15 rue portail d'avignon 43000 Le puy en velay Agr E0304321530

Siren 449 216 209

Enjeux au permis moto pour les catégories A1 et A2

Vous devez toujours avoir 16 ans pour passer le code pour le permis A1 et 17 ans minimum pour la catégorie A2. Cependant, l'épreuve n'est plus semblable à celle du permis voiture. À partir du 1er mars 2020, l'épreuve théorique deviendra spécifique aux deux-roues et vous devrez passer l'examen même si vous avez réussi l'ETG (Épreuve Théorique Générale) moins de 5 ans avant le passage de l'examen pratique moto.

Période de transition : l'État a prévu une période de transition entre le 1er mars et le 31 août 2020. Concrètement, les candidats d'ores et déjà engagés dans une demande de permis A1 ou A2 et titulaires de l'ETG (depuis moins de 5 ans), ne seront pas contraints de passer l'ETM.

Le nouvel examen du code moto, baptisé ETM pour « Épreuve Théorique Moto », comportera une base inédite de questions axées autour de 9 thèmes :

- 1. Les dispositions légales en matière de circulation routière ;
- 2. Le conducteur :
- 3. La route :
- 4. Les autres usagers de la route ;
- 5. La réglementation générale :
- 6. Les éléments mécaniques liés à la sécurité :
- 7. Les équipements de protection et autres éléments de sécurité des véhicules ;
- Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement ; 8. 9.Et enfin, les premiers secours.

L'Épreuve Théorique Moto (examen du Code de la route dédié à la moto)

L'inscription à l'ETM

Période de transition : l'État a prévu une période de transition entre le 1er mars et le 31 août 2020. Concrètement, les candidats d'ores et déjà engagés dans une demande de permis A1 ou A2 et titulaires de l'ETG (depuis moins de 5 ans), ne seront pas contraints de passer l'ETM.

Tout comme pour passer l'ETG, l'ETM se déroulera dans un centre d'examen agréé tenu par l'un des six opérateurs privés (Bureau Veritas, Dekra, la Poste, Pearson Vue, SGS et Exa Code). Pas de changement côté tarif non plus. L'inscription à l'Épreuve Théorique Moto vous coûtera 30 € TTC.

L'examen et les résultats

Le jour J, vous devrez indiquer si vous souhaitez passer l'ETG ou l'ETM avant le lancement de la série. À l'instar du code auto, l'épreuve moto comportera 40 questions. Pour obtenir l'ETM, vous devrez donner un minimum de 35 bonnes réponses sur les 40 questions posées.

La validité de l'ETM

Une fois décroché, le Code de la route moto restera valable 5 ans dans la limite de 5 passages de l'examen pratique (une dispense sera aménagée entre les catégories A1 et A2 uniquement).

La formation pratique au permis moto pour les catégories A1 et A2

La façon d'appréhender la formation pratique au permis moto ne diffère pas d'avant la réforme moto. Pour devenir motard, il faut toujours maîtriser les quatre compétences (maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et plus élevée hors circulation, appréhender la route et circuler dans des conditions normales, circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers, pratiquer une conduite sûre et économique) nécessaires à une conduite responsable.

Par ailleurs, commencer les leçons de conduite avant l'obtention du code moto reste possible.

L'examen pratique du permis moto catégories A1 et A2

L'épreuve pratique du permis moto comprend toujours deux parties distinctes : un examen « hors circulation » (couramment appelé plateau) et un examen « en circulation ».

L'épreuve hors circulation

Période de transition : l'État a prévu une période de transition entre le 1er mars et le 31 août 2020. Concrètement, les candidats au permis moto ayant d'ores et déjà réussi l'épreuve pratique hors circulation avant le 1er mars 2020, ne seront pas contraints de repasser cet examen. Ils pourront directement se présenter à l'épreuve en circulation.

L'épreuve hors circulation, le plateau, est désormais effectuées d'une seule traite. Jusqu'à maintenant, les élèves les effectuaient à la suite les unes des autres, maintenant ce sera d'un coup d'un seul,. Enfin, la partie « Vérifications » s'effectuera désormais avant l'épreuve en circulation.

La structure de l'épreuve hors circulation reste inchangée. Comme avant, elle comporte les exercices suivants :

• Le déplacement de la moto sans l'aide du moteur (vous devez débéquiller la moto puis la déplacer en marche avant et arrière).

- La maîtrise de la moto à allure réduite sans passager (pour obtenir A à cette étape chronométrée vous devrez réaliser un temps supérieur ou égal à 16").
- Le freinage (une fois la vitesse minimale de 50 km/h atteinte avec une marge de + ou -5 km/h pour la catégorie A1, il vous faudra effectuer un freinage pour vous arrêter dans une zone définie et différente selon que la piste est sèche ou humide).
- La maîtrise de la moto à allure réduite avec passager.
- Le slalom et l'évitement (pour la remontée en slalom vous devrez rouler à 40 km/h minimum avec une marge de + ou 5 km/h pour la catégorie A1, 50 km/h pour aborder l'évitement au retour avec une marge de 5 km/h pour les deux catégories. La grande nouveauté réside dans la prise en compte du gabarit scooter lors de la phase d'évitement).

À compter du 1er mars 2020, l'interrogation orale ainsi que les vérifications sur la moto seront intégrées à l'Épreuve Théorique Moto. En revanche, vous devrez effectuer le parcours hors circulation d'une seule traite en enchaînant tous les exercices. Pas de panique en cas de faux départ! Vous aurez droit à un second essai.

Au regard de ces ajustements, la durée du plateau devrait passer à 10 minutes par candidat.

Pour les permis sur machines automatiques, une des nouveautés est la prise en compte du gabarit d'un scooter pour l'évitement, avec décalage du dernier cône intérieur du couloir d'évitement.

Au niveau de la notation :

- il sera désormais possible de poser 3 fois le pied au sol (hors zones neutralisées), au lieu de 2. Un pied supplémentaire vaudra 1 B. Si erreur lors du parcours sans l'aide du moteur (un cône touché par la moto ou sortie du parcours), 2 pieds seulement autorisés (le 3e vaudra un B).
- Au freinage, un stoppie (roue arrière qui décolle du sol) vaudra un B.

La chute de la machine est éliminatoire, il n'y aura que 2 essais pour le plateau.

La nouvelle grille de notation

Il est toujours plus facile de réussir un examen lorsqu'on connaît précisément les critères d'évaluation ! Voici la future grille de notation qui sera utilisée lors de l'épreuve hors circulation à compter de mars 2020 :

moto-nouvelle-grille-notation-plateau

La nouvelle épreuve en circulation

sa durée est allongée à 40 minutes environ, au lieu de 25 min en moyenne jusqu'à présent

- elle sera précédée par les vérifications de sécurité (effectuées jusqu'à maintenant au plateau)
- introduction de la trajectoire de sécurité, et son évaluation lors de l'épreuve

 la notation est réévaluée : 21 points sur 27 seront nécessaires, au lieu de 17 jusqu'à maintenant

Les critères d'évaluation vont également évoluer. Pour obtenir le permis moto, vous devrez posséder les 4 compétences suivantes en lien avec la trajectoire de sécurité :

- Savoir se positionner en ligne droite (en agglomération, vous devrez vous placer au centre de la voie de circulation et à droite hors agglo).
- Aborder les virages et les courbes en adoptant la trajectoire de sécurité (cf schéma cidessous).
- Maîtriser votre positionnement dans les phases de changement de direction et de franchissement d'intersection (en toute sécurité et dans le respect des règles du Code de la route).
- Savoir se placer correctement et en toute sécurité lors des phases d'arrêt.

La trajectoire de sécurité

En proposant une approche différente de la conduite, la trajectoire de sécurité a pour objectif de diminuer le nombre de motards tués sur les routes. Elle figure parmi les changements significatifs souhaités par le ministère de l'Intérieur. Comme le montre le schéma ci-dessous, cette méthode consiste à adapter son allure avant de prendre une courbe, de se positionner à droite ou à gauche selon le sens du virage, de maintenir son allure dans la courbe pour se replacer normalement en sortie de virage.

moto-trajectoire-securite

La grille d'évaluation

La grille d'évaluation de l'épreuve en circulation reste la même. Cependant, le nombre de points requis pour obtenir l'examen a été revu à la hausse. À partir du 1er mars 2020, il vous faudra assurer 21 points - contre 17 jusqu'à présent - pour décrocher la carte rose!